

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Claude GOUJON, Catherine GIL, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD, Christophe BOYER, Ludovic GAHLAC, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA.

Etaient excusés :

Norbert ALAÏMO, Virginie GUSTAVE, Jim CARTIER

Etaient absents :

Ont donné procuration :

Norbert ALAÏMO donne pouvoir à Catherine GIL
Virginie GUSTAVE donne pouvoir à Bernard JEREZ
Jim CARTIER donne pouvoir à Claude GOUJON

En exercice	15
Présents	11
Votants	14
Pour	11
Contre	2
Abstention	1

Date de la convocation : 14/04/2025

Secrétaire de séance :

Jeanine NONROY née CANTERO, ne participe ni aux échanges, ni au vote de cette délibération en raison de son lien de famille par alliance avec l'une des propriétaires, elle sort donc de la salle.

Objet : Achat du terrain dit "de la Meillade"

N° DEL 20250418-013

Monsieur le Maire explique que le terrain dit de la "Meillade" est situé dans le prolongement de la "place du jeu de ballon" dans le quartier de la Meillade.

L'achat de ce terrain est une opportunité majeure pour la commune, dans l'optique d'offrir plus d'espace public dans ce quartier qui est contraint par une rue rendue étroite par le stationnement des voitures et par une place du jeu de ballon, complètement couverte par les voitures qui y sont garées.

De plus, l'achat ce terrain permettra à beaucoup de personnes de ce quartier d'avoir un espace extérieur comme lieu de rencontre, d'espace "barbecue", de jardins partagés, etc...

Ce terrain de 4610 m² pourra être végétalisé et arboré, offrant ainsi un véritable lieu de verdure.

Un espace de stationnement pourra être réalisé afin de libérer et rendre aux piétons "la place du jeu de ballon".

Pour mémoire, les camions de ramassage des ordures ménagères ne passent plus sur cette place, tant elle est encombrée de voitures stationnées.

De surcroît la rue de la Meillade, longée de voitures, n'offre qu'une voie de circulation, obligeant les automobilistes à faire preuve de dextérité pour laisser le passage. Outre le fait que cela génère un problème de sécurité routière, certains automobilistes sont ulcérés par cette situation qui peut être source de conflits, sans compter les voitures garées devant les portes de garage des riverains, leur bloquant ainsi la sortie.

Ce terrain à proximité immédiate des habitations est donc une véritable chance d'apporter des solutions de sécurité et de bien vivre ensemble dans ce quartier.

Les propriétaires de la parcelle, Mmes Bernadette CABANES épouse CANTERO et Christine CABANES épouse CAMBON ont pris contact avec la commune pour leur faire de leur intention de vendre leur terrain au prix de 27 660€.

Pour les raisons énoncées ci-dessus, la commune souhaite acquérir ce terrain.

La parcelle concernée :

Section : E	Numéro : 191
Adresse/Lieu-dit : Aigues-Vives 34150 Montpeyroux	
Surface cadastrale : 4 610 m ² soit 46 ares 10 centiares	

A noter que dans le PADD au chapitre page 18 :

"II.2 Améliorer les déplacements et les transports et développer les communications numériques",

⇒ en page 19, il est écrit :

"Prévoir des aires de stationnement, en accroche des espaces urbanisés de la Meillade notamment ;

- L'aménagement de parkings au Nord-Est de la Meillade devra se réaliser en cohérence avec la préservation de la qualité paysagère environnante, en lien notamment avec les cônes de vue sur le Castellas.",*

Cette prescription n'a suscité aucune remarque, ni contestation, lors du débat qui s'est tenu en séance du 27 mars.

Les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

Les crédits pour l'achat de la parcelle sont disponibles au budget d'investissement au chapitre 21 article 2111.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à la majorité des membres présents, avec 1 abstention et 2 contre**,

- ♦ **DÉCIDE** d'accepter l'offre de vente de Mmes Bernadette CABANES épouse CANTERO et Christine CABANES épouse CAMBON de leur terrain référencé ci-dessus au prix de 27 660€.
- ♦ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer l'acte qui sera établi, par Maître MAURIN, notaire à Gignac.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.

